

**GROUPE EUROPÉEN DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ
SOUS-GROUPE SUR LES RELATIONS EXTERNES**

**Application dans l'espace des actes communautaires
en matière de compétence internationale**

ANNEXE II

Critères d'application des actes communautaires

(Marc Fallon, 24 mai 2007)

	Dom. Déf.	Dom. Dem.	Loc. Bien/Fait	Loc. Trib. choisi	Tout Litige UE ou non	Renvoi subsid. au Dr. nat.
Bxl 1	X		X (art.22)	X si Dom. UE déf./dem.	?? (effet reflex ?)	si Dom. Déf. non UE
Injonction	X	X				
Marque CE	X	X	X	X		
Obt. Végét.	X	X	X			
Insolvab.	X					
Liquid. Assur.	X					
Dr. auteur			Fait : X			
Dessin CE	X	X	X			
Détach. Trav.	X + détach. in UE	??				
Indemn. Crim.		X				
Prop. Hartley	X	X	X	X		
Bxl 2bis : Div.	X (ou Nat.)				X	X (si Déf. non UE)
Bxl 2bis : Enfant	Dom. Enfant				Présence Enfant	
Prop. Div.					X	
Prop. Alim.					X	

Légende :

Déf. : défendeur

Dem. : demandeur

Détach. : détachement

Div. : divorce

Dom. : Domicile / résidence habituelle

Dr. auteur : directive sur les droits d'auteur

Indemn. Crim. : indemnisation des victimes de la criminalité

Loc. : localisation

Nat. : nationalité

Obt. Végét. : règlement sur les obtentions végétales

Prop. Alim. : proposition de règlement sur les obligations alimentaires

Prop. Div. : proposition de règlement sur le divorce

Subsid. : subsidiaire

X : oui